



Visa long sejour étudiant non transferement de dossier a la pref.

Par **obeton73**, le **26/11/2011** à **11:20**

Bonjour,

Je suis étudiant ivoirien et je suis arrivé en France l'année passée en 2010, avec un visa étudiant long séjour. J'ai donc passé la visite médicale à la suite de laquelle mon visa a été validé avec une vignette. Mon visa expirait le 2 novembre, j'ai donc entamé les démarches avant cette échéance pour le renouvellement de mon droit de séjour. Lorsque je me suis rendu à la préfecture, le fonctionnaire qui m'a reçu m'a dit que qu'elle ne retrouvait pas le numéro de ma vignette et qu'elle allait contacter l'OFII. J'ai donc décidé de me rendre moi-même à l'OFII, et l'agent qui m'a reçu m'a dit que mon dossier n'avait pas été transféré à la préfecture à l'issue de ma visite médicale et que lorsque sa responsable (en congés) allait rentrer, elle le lui en fera pour qu'il me soit remis une attestation pour que je puisse renouveler mon droit de séjour. J'y suis retourné deux fois, l'agent qui m'a reçu a appelé devant moi la personne qui devait m'envoyer l'attestation, elles m'ont dit que je devais la recevoir les deux fois sous 7 jours maximum, nous sommes le 26 novembre aujourd'hui, je ne l'ai toujours pas reçue. Je me demande donc quelle sera mon sort si je me fais contrôler et si j'ai un moyen de recours.